

Tis en ligne
6710312024

CAHORS
Date de réception de l'AR: 21/12/2023
046-214602732-20231219-DE_2023_56-DE

DEPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2023

Date de la convocation : 13/12/2023
L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 19 décembre 2023, dans la salle du conseil municipal de la commune.

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 2

Votants : 15

Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Joëlle SABATIE

Représentés : Nathalie BRUNET par Stéphanie ROUSSIES, Amélie VERGNE par Francis JAMMES

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 19 décembre 2023

Publié en mairie le : 20 décembre 2023

Pour copie certifiée conforme.

Objet : BUDGET LOTISSEMENT LES PRES DE LASCOL : DECISION MODIFICATIVE

Mme la Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
66111	Intérêts réglés à l'échéance	90.00	
65822	Reversement excédent budgets annexes	-90.00	
608 (043)	Frais sur terrains en cours aménagement	90.00	
796 (043)	Transferts charges financières		90.00
TOTAL :		90.00	90.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		90.00	90.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de voter en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus,

- de donner procuration à Mme la Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré à Saint-Laurent-les-Tours, le jour, mois et an que dessus.

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.

